

## Premier bilan et projection à juillet 2022

Le choc d'inflation apparu à la fin de l'hiver 2022 impose de recenser rapidement les hausses de coûts apparues ces derniers mois, mais aussi celles programmées avec certitude dans un avenir proche. En effet, le secteur du TRM connaît des marges habituellement très faibles, situées entre 1 % et 2 % en moyenne, qui ne permettent pas d'absorber une forte inflation sans créer de déficit. L'urgence concerne également la gestion de la trésorerie.

Sans interférer dans la libre négociation commerciale entre transporteurs et donneurs d'ordre, ce document doit permettre aux entreprises de transport de se comparer à des tendances sectorielles, fondées principalement sur des certitudes et sur quelques hypothèses prudentes et réalistes établies jusqu'à juillet 2022.

Le CNR avait publié en novembre 2021 une première étude de prévision des coûts pour 2022. Dans cet exercice particulier, le CNR avait retenu un certain nombre de projections usuelles. Mais début 2022, l'actualité s'est accélérée avec la conclusion des NAO et une crise énergétique mondiale générée par la guerre en Ukraine.

Le contexte social du transport routier de marchandises, encore très incertain en novembre 2021, avait conduit le CNR à retenir deux scénarios de prévision, dépendant d'évolutions salariales plus ou moins marquées. Sur ce poste social prépondérant, comme sur de nombreux autres, beaucoup d'incertitudes ont été levées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Les accords paritaires signés en février 2022 sur les rémunérations conventionnelles et sur les indemnités forfaitaires de déplacement entraînent une augmentation de près de 10 % des coûts de personnel de conduite entre janvier et juillet 2022. L'incidence des NAO est aussi appliquée sur les postes personnels administratifs et d'atelier.

Autre point désormais connu, les tarifs des péages de classe 4 sont revalorisés de + 2,1 % à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

Enfin, le suivi annuel indiciaire du CNR intègre pour 2022 des inflations significatives des prix d'achat de matériel de + 11 % et des coûts d'assurances de + 2,2 %.

Pour ces composantes de coûts, qui représentent en moyenne près de 64 % du prix de revient total des véhicules et 82 % du prix de revient hors gazole, aucune autre évolution majeure n'est attendue jusqu'à fin juillet 2022 (voir détails dans l'article).

Même s'il demeure encore quelques incertitudes, l'acquis d'inflation des indices CNR semble d'ores et déjà majoritairement connu jusqu'au milieu de l'été. Il y a donc un sens, dès la fin du premier trimestre 2022, à tirer un premier bilan et établir de nouvelles évaluations d'inflation de coût jusqu'à juillet 2022.

Cette cadence de l'actualité et de l'inflation est un autre argument pour limiter l'horizon des prévisions à juillet 2022. En effet, le second semestre pourrait réserver d'autres hausses significatives. Finalement, ce nouveau tempo, à la fréquence accélérée, est peut-être aussi celui que devront adopter les acteurs économiques pour leurs discussions tarifaires.

**En projection, les évolutions de coûts hors gazole sur les sept premiers mois de l'année 2022 s'élèvent à + 4,9 % en longue distance ensemble articulé, + 5,3 % en régional ensemble articulé et + 5,6 % en régional porteurs. En rythme annuel ces hausses atteignent + 5,2 %, + 5,6 % et + 5,8 %.**

**L'inflation du prix de revient complet (avec gazole) en longue distance évaluée par le CNR atteint + 16,4 % sur les sept premiers mois de 2022 et + 19 % sur un an.**

## Synthèse de l'évolution des coûts à juillet 2022

### Principales mesures et hypothèses de janvier à juillet 2022

#### Concernant les évolutions déjà connues avec certitude au 1<sup>er</sup> avril

Les éléments suivants sont (ou seront) intégrés dans les indices du CNR selon leur calendrier d'application.

- **Rémunération des personnels** : les accords sociaux du 3 février 2022 revalorisent les minimas conventionnels de rémunération des conducteurs et des autres personnels des entreprises (administratifs, mécaniciens, etc.) de + 5 % en février 2022 et de + 1 % en mai 2022.
- **Cotisations employeurs** :  
Le gouvernement a annoncé avec certitude une revalorisation du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 qui ne sera pas inférieure à + 2,4 %. Cela entraîne une augmentation mécanique des allègements « Fillon » et donc une baisse de charges.  
Les taux de cotisations employeurs augmentent de + 0,45 points à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec le renforcement de la protection sociale (garantie incapacité de travail et complémentaire santé) instauré par les accords du 3 février 2022.
- **Indemnités de déplacement** : les indemnités forfaitaires conventionnelles de déplacement sont revalorisées de + 3 % à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 (accord social du 28 février).
- **Infrastructures (péages + taxes à l'essieu)** : les tarifs de péages sont revalorisés tous les ans en février (+ 2,1 % pour 2022). Ils sont ensuite inchangés jusqu'à la fin de l'année.  
Les barèmes de taxe à l'essieu pour 2022 sont connus. Ils ne devraient pas évoluer.
- **Coûts de détention (renouvellement + assurances)** : les prix de matériels roulants et les coûts d'assurances donnent lieu à un suivi indiciaire annuel porté dès le mois de janvier 2022 dans les indices de coûts du CNR : + 11 % pour les prix de véhicules et + 2,2 % pour les assurances.

Pour ces composantes indiciaires, aucune autre évolution n'est retenue sur le reste de la période à venir (avril à juillet 2022).

#### Concernant les évolutions indiciaires difficilement prévisibles

Sont concernés les postes **gazole**, **Adblue**, **pneumatiques** et **entretien-réparations hors personnel**.

La conjoncture économique actuelle très incertaine et la volatilité extrême des prix des matières premières rendent leurs variations difficilement prévisibles. En conséquence, le CNR retient pour ces postes une hypothèse conservatoire : stabilité entre mars 2022 (derniers indices CNR connus au moment de réaliser cette étude) et juillet 2022 (voir ci-après leur inflation acquise sur les premiers mois de 2022).

#### Concernant les aides exceptionnelles mises en œuvre dans le plan de résilience économique et sociale

- Les **indices gazole du CNR** calculés à partir de mars 2022 (inclus) n'intègrent pas l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburant de 15 €/hl htva applicable depuis le 27 mars 2022. En effet, le décret 2022-423 relatif à ce dispositif prévoit que « les prix et indices des carburants publiés par le Comité national routier sont déterminés sans intégrer le tarif de l'aide ».
- La projection à juillet 2022 ne tient pas compte de l'**aide forfaitaire directe par véhicule selon son tonnage** (1 300 € pour un tracteur, 600 € pour un porteur d'un PTAC supérieur à 7,5 tonnes et inférieur à 26 tonnes, etc.), car les subventions d'exploitation en tant que produits comptables ne sont pas dans le périmètre des indices CNR. En outre, cette aide est conçue par les pouvoirs publics comme la composante « premier mois de crise » de la mesure « -15 €/hl », dont la mise en œuvre est décalée par rapport au 24 février, début de la guerre en Ukraine.

## Quelle référence retenir ?

Pour tenir compte de la diversité des pratiques et des situations des entreprises, le CNR présente l'évolution synthétique des coûts hors et avec gazole selon deux références d'origine :

- L'évolution du coût du gazole demeure la grande composante incertaine dans les mois à venir. On présente donc les évolutions hors et avec gazole. Les articles L.3222-1 s. du code des transports oblige à prendre en compte automatiquement les variations du coût du gazole postérieures aux dates d'origines des contrats.
- Évolution annuelle : on compare l'indice de coût de juillet 2022 à celui de juillet 2021. Cette approche permet de projeter l'inflation annuelle acquise (hors gazole) à juillet 2022.
- Évolution début d'année 2022 : on compare l'indice de coût de juillet 2022 à celui de décembre 2021. Cette approche permet de projeter l'inflation acquise (hors gazole) sur les 7 premiers mois de 2022.

Les évolutions sont présentées ici en glissement, méthode la plus pertinente pour témoigner de brusques variations récentes. Sur le site du CNR, il est possible de simuler ces variations en moyenne glissante, ainsi que de relever des évolutions pour toute période au choix de l'utilisateur jusqu'à mars 2022 inclus.

### Synthèse des évolutions de coûts hors gazole

|                    | Juillet 2022       |                              |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
|                    | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Longue Distance EA | + 5,2 %            | + 4,9 %                      |
| Régional EA        | + 5,6 %            | + 5,3 %                      |
| Régional Porteurs  | + 5,8 %            | + 5,6 %                      |

### Synthèse des évolutions de coûts avec gazole

|                    | Juillet 2022       |                              |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
|                    | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Longue Distance EA | + 19,0 %           | + 16,4 %                     |
| Régional EA        | + 18,5 %           | + 16,1 %                     |
| Régional Porteurs  | + 16,0 %           | + 14,2 %                     |

## Les charges d'exploitation en détail, commentaires et hypothèses

### Carburant

|                                     | Juillet 2022       |                              |
|-------------------------------------|--------------------|------------------------------|
|                                     | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Gazole hors TVA                     | + 47,8 %           | + 37,8 %                     |
| Gazole professionnel <sup>(1)</sup> | + 55,2 %           | + 43,2 %                     |

<sup>(1)</sup> Remboursement partiel de TICPE déduit

**Evolution en 2022 :** le prix moyen du gazole hors TVA enregistre une inflation de + 37,8 % entre décembre 2021 et mars 2022. Concernant la fiscalité, le taux de TICPE appliqué au gazole professionnel est stable en 2022 (45,19 €/hl). L'indice gazole professionnel, intégrant la TICPE applicable au gazole professionnel, augmente sur la même période de + 43,2 %.

Les indicateurs gazole (prix ou indices) du CNR n'intègrent pas l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburant de 15 €/hl applicable depuis le 27 mars 2022 (article 17 du décret 2022-423) et jusqu'au 31 juillet 2022.

**Hypothèse :** le prix du gazole reste trop fluctuant et incertain pour qu'il y ait un intérêt à retenir une hypothèse d'évolution (à la hausse comme à la baisse) après mars 2022, dernier mois pour lequel les prix moyens mensuels de carburant sont disponibles. Dans ces conditions, les indices gazole d'avril 2022 à juillet 2022, non encore calculés, sont supposés égaux à ceux de mars 2022.

### Coûts salariaux du personnel de conduite (salaires et charges, hors indemnités de déplacement)

|                 | Juillet 2022       |                              |
|-----------------|--------------------|------------------------------|
|                 | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Longue Distance | + 8,2 %            | + 8,5 %                      |
| Régional        | + 8,0 %            | + 8,4 %                      |

**Evolution en 2022 :** les accords sociaux du 3 février 2022 prévoient deux revalorisations successives des minima conventionnels de rémunération : + 5 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 puis + 1 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022. Les surcoûts directs de personnel liés à ces revalorisations salariales sont amplifiés par la diminution mécanique des allègements « Fillon » générée par une hausse de rémunération.

Les calculs d'allègements « Fillon » intègrent la revalorisation minimale certaine du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 (+ 2,4 %) avec pour effet la hausse des allègements, autrement dit la baisse des charges.

Un autre volet des accords concerne le renforcement de la protection sociale (garantie incapacité de travail et complémentaire santé), avec pour conséquence le relèvement des taux de cotisations employeurs de + 0,45 point à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Hypothèse :** aucune autre évolution n'est retenue pour 2022.

### Indemnités de déplacement

|                      | Juillet 2022       |                              |
|----------------------|--------------------|------------------------------|
|                      | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Frais de déplacement | + 3 %              | + 3 %                        |

**Evolution en 2022 :** l'accord social du 28 février 2022 revalorise de + 3 % les indemnités forfaitaires conventionnelles de déplacement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Hypothèse :** aucune autre évolution n'est retenue pour 2022.

## Charges de structure

|                    | Juillet 2022       |                              |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
|                    | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Longue Distance EA | + 5,0 %            | + 4,3 %                      |
| Régional EA        | + 5,7 %            | + 5,3 %                      |
| Régional Porteurs  | + 5,7 %            | + 5,3 %                      |

Evolution en 2022 : les coûts de personnel administratif, sous-composante prépondérante du poste *coûts de structure*, sont impactés par les accords de février 2022 (cf. § 3.2). Ils augmentent de + 7,2 % entre décembre 2021 et juillet 2022. Les calculs d'allègements « Fillon » pour cette catégorie de personnel intègrent la revalorisation minimale certaine du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 (+ 2,4 %) avec pour effet la hausse des allègements, autrement dit la baisse des charges.

Les autres sous-composantes sont aussi orientées en hausse sur le 1<sup>er</sup> trimestre : + 1 % pour les locaux, + 0,9 % pour les coûts de service et + 0,3 % pour les communications.

Hypothèse : entre avril et juillet 2022, les sous-jacents indiciaires intervenant dans les calculs, hors coûts de personnel administratif, sont égaux à leur dernière valeur connue (mars 2022).

## Détention de matériel (renouvellement du matériel et assurances véhicules + marchandises)

|                   | Juillet 2022       |                              |
|-------------------|--------------------|------------------------------|
|                   | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| LD et Régional EA | + 2,6 %            | + 2,5 %                      |
| Régional Porteurs | + 2,4 %            | + 2,4 %                      |

Evolution en 2022 : les prix d'achat des véhicules et les coûts d'assurances donnent lieu à des suivis annuels dans le dispositif indiciaire du CNR. Les sous-jacents sont actualisés tous les ans en janvier, aucune autre évolution n'est retenue le restant de l'année. En 2022, les tracteurs neufs enregistrent ainsi une inflation annuelle importante de + 11 % (renchérissement des prix de matières premières et déséquilibre entre l'offre de véhicules disponibles et la demande). Cette inflation annuelle des prix de véhicules est diluée dans le calcul de ces évaluations par le taux de renouvellement (16 %). La sous-composante assurance augmente quant à elle de + 2,2 % en 2022.

Hypothèse : compte tenu de l'incertitude régnant sur les marchés financiers, les taux d'intérêt intervenant dans les calculs entre avril et juillet 2022 sont égaux à leur dernière valeur connue (mars 2022).

### Maintenance (entretien-réparations, pneumatiques et Adblue)

|             | Juillet 2022       |                              |
|-------------|--------------------|------------------------------|
|             | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Maintenance | + 5,8 %            | + 3,7 %                      |

Evolution en 2022 : l'indice augmente de + 3,7 % depuis décembre 2021. L'inflation des prix des matières premières occasionne une hausse des prix des pneumatiques et des charges d'entretien-réparations (pièces, achats prestations externes, lubrifiants et autres coûts d'atelier).

Les coûts de personnel d'atelier sont impactés par les accords sociaux de février 2022 : + 7,4 % entre décembre 2021 et juillet 2022. Les calculs d'allègements « Fillon » pour cette catégorie de personnel intègrent la revalorisation minimale certaine du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 (+ 2,4 %) avec pour effet la hausse des allègements, autrement dit la baisse des charges.

Les coûts d'Adblue, autre composante de ce poste, enregistrent une inflation record depuis un an : + 95,4 % entre mars 2021 et mars 2022. L'impact reste toutefois limité compte tenu du poids faible de l'Adblue dans le coût de revient total des véhicules, de l'ordre de 0,5 %.

Hypothèse : entre avril et juillet 2022, les sous-jacents indiciaires intervenant dans les calculs, hors coûts de personnel d'atelier, sont égaux à leur dernière valeur connue (mars 2022).

### Infrastructures (péages et taxe à l'essieu)

|                 | Juillet 2022       |                              |
|-----------------|--------------------|------------------------------|
|                 | Évolution annuelle | Évolution début d'année 2022 |
| Infrastructures | + 2 %              | + 2 %                        |

Evolution en 2022 : les tarifs de péages autoroutiers de classe 4 ont été revalorisés de manière coordonnée le 1<sup>er</sup> février 2022, + 2,1 % en moyenne nationale pondérée (par les trafics PL des réseaux). La taxe à l'essieu reste inchangée.

Hypothèse : aucune autre évolution n'est retenue pour 2022.